



**unesco**

Institut pour  
l'apprentissage  
tout au long de la vie

## CONFINTEA VII

# Note de cadrage révisée

Apprentissage et éducation des adultes :  
Un agenda transformateur

11 mars 2022

# Apprentissage et éducation des adultes : un agenda transformateur

La Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA) est une conférence intergouvernementale (catégorie II), organisée par l'UNESCO, pour le dialogue politique sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (AEA) ainsi que pour la recherche et le plaidoyer dans ces domaines.

La CONFINTEA VII se tiendra à Marrakech, Royaume du Maroc, du 15 au 17 juin 2022.

## Contexte

La Conférence internationale sur l'éducation des adultes, organisée par l'UNESCO, constitue une plateforme importante pour discuter des évolutions dans le domaine de l'apprentissage et de l'éducation des adultes (AEA). Elle se tient tous les 12 à 13 ans depuis la fin des années 1940. La première conférence a eu lieu en 1949 à Elseneur (Danemark), puis elle s'est tenue à Montréal (Canada) en 1960; Tokyo (Japon) en 1972 ; Paris (France) en 1985 ; Hambourg (Allemagne) en 1997 ; et Belém (Brésil) en décembre 2009.

En 2009, la CONFINTEA VI a conduit à l'adoption du [Cadre d'action de Belém \(BFA, Belém Framework for Action\)](#), qui reconnaît le rôle essentiel de l'apprentissage tout au long de la vie pour faire face aux problèmes et défis mondiaux en matière d'éducation. Les États membres se sont engagés à réaliser des progrès dans cinq domaines clés de l'apprentissage et de l'éducation des adultes : les politiques ; la gouvernance ; le financement ; la participation, l'inclusion et l'équité ; et la qualité. Le BFA a joué un rôle déterminant pour orienter les actions visant à développer l'alphabetisation et l'éducation des adultes dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie, et à exploiter le pouvoir de l'apprentissage des adultes pour un avenir viable pour tous.

L'éducation des adultes est reconnue comme un élément essentiel du droit à l'éducation et nous devons définir une nouvelle orientation urgente de notre action qui donne à tous les jeunes et tous les adultes la possibilité d'exercer ce droit. Nous réaffirmons le rôle fondamental de l'apprentissage et de l'éducation des adultes tel qu'énoncé lors des cinq Conférences internationales sur l'éducation des adultes (CONFINTEA I à V) depuis 1949, et nous engageons unanimement à faire avancer, dans un sentiment d'urgence et à un rythme accéléré, le programme d'apprentissage et d'éducation des adultes.

[Cadre d'action de Belém](#) (Préambule, p. 5), adopté lors de la CONFINTEA VI, décembre 2009

L'UNESCO a publié le premier [Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes \(GRALE, Global Report on Adult Learning and Education\)](#) en 2009 afin de jeter les bases des futurs débats des CONFINTEA et de suivre les progrès des pays dans la mise en œuvre du BFA. Publié tous les trois ans depuis cette date, le GRALE fournit une mise à jour continue de l'apprentissage et de l'éducation des adultes dans les États membres de l'UNESCO. Il suit leurs progrès par rapport au BFA en se fondant sur l'enquête du GRALE et donne un aperçu des tendances et difficultés émergentes dans les domaines de l'apprentissage et de l'éducation des adultes.

Dans la quatrième édition du *GRALE*, l'enquête s'y rapportant a , pour la première fois, été utilisée afin de suivre la mise en œuvre de la Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes. ([RALE, Recommendation on Adult Learning and Education](#)), que les États membres ont adoptée en 2015. Complétant le *BFA*, sur un calendrier plus long, la Recommandation définit les principes et les objectifs de l'apprentissage et de l'éducation des adultes en ce qui concerne les domaines d'action du *BFA* et les domaines d'apprentissage clés de l'AEA : l'alphabétisation et les compétences de base ; la formation continue et le perfectionnement professionnel (compétences professionnelles) ; l'éducation libérale, populaire et communautaire (compétences de citoyenneté active). La Recommandation invite les États membres à chercher des moyens de mieux répondre aux besoins d'apprentissage des groupes marginalisés, et ainsi de promouvoir des possibilités d'apprentissage équitables pour les jeunes et les adultes, s'agissant en particulier d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD), et, en particulier, l'ODD 4 relatif à l'éducation.

#### **Définition de l'apprentissage et de l'éducation des adultes**

L'apprentissage et l'éducation des adultes sont des composantes centrales de l'apprentissage tout au long de la vie. Ils englobent toutes les formes d'enseignement et d'apprentissage qui visent à faire en sorte que tous les adultes participent à leur société et au monde du travail. Ils désignent l'ensemble des processus d'apprentissage – formel, non formel et informel –, par lesquels ceux qui sont considérés comme adultes par la société dans laquelle ils vivent développent et enrichissent leur aptitude à vivre et à travailler, tant dans leur propre intérêt que dans celui de leurs communautés, organisations et sociétés. L'apprentissage et l'éducation des adultes passent par des activités soutenues et des processus d'acquisition, de reconnaissance, d'échange et d'adaptation des capacités. Vu que les frontières entre la jeunesse et l'âge adulte se déplacent dans la plupart des cultures, le terme « adulte » dans le présent texte, désigne tous ceux qui pratiquent l'apprentissage et l'éducation des adultes, même s'ils n'ont pas atteint l'âge légal de la maturité.

Recommandation sur l'apprentissage et l'éducation des adultes (2015), p. 6

Depuis 2015, en reconnaissance du rôle de l'apprentissage et de l'éducation pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les rapports *GRALE* sont rédigés dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD).

En outre, à l'occasion de la rencontre de bilan à mi-parcours de la CONFINTEA VI, qui s'est tenue en République de Corée en 2017, les représentants des États membres de l'UNESCO ont souligné, dans la Déclaration de Suwon-Osan, la nécessité de mieux articuler l'AEA avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Mettant en lumière l'importance de l'AEA pour concrétiser le Programme 2030, ils ont recommandé de renouveler les efforts pour sensibiliser davantage toutes les parties prenantes concernées, dans l'éducation et au-delà, au potentiel de l'apprentissage et de l'éducation des adultes dans un ensemble de domaines, tels que la promotion de la paix, l'inclusion, la cohésion sociale, la santé et la durabilité environnementale.

## **Objectifs**

Dans ce contexte, la CONFINTEA VII poursuit l'objectif de définir de nouvelles orientations pour les politiques d'apprentissage et d'éducation des adultes, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie et dans le cadre du Programme 2030 et au-delà.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 repose sur des progrès dans trois domaines principaux : la protection de l'environnement, l'inclusion sociale et la croissance

économique. Ces domaines interdépendants procèdent de deux exigences principales : le partenariat (pour partager une expertise) et la paix (justice et institutions fortes).

Par ailleurs, comme suggéré par le secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, l'urgence et l'ambition requises pour réaliser les ODD dépendent en grande partie de la capacité des individus à faire pression pour les transformations nécessaires et à reconnaître leur responsabilité partagée vis-à-vis du monde dans lequel nous vivons<sup>1</sup>. Les défis qui émergent dans un contexte de déficit de financement<sup>2</sup> croissant et de retards probables dans la réalisation des ODD<sup>3</sup> en raison de la COVID 19, exigent que les individus coopèrent les uns avec les autres, soient flexibles, pensent de manière critique, respectent la diversité et l'environnement, soient des utilisateurs responsables et des producteurs compétents d'informations numériques et médiatiques, et soient activement impliqués dans la recherche de solutions et d'actions pour résoudre les difficultés, présentes et émergentes, au niveau local et mondial. L'apprentissage et l'éducation des adultes constituent certainement des moyens d'y parvenir, car ils sont des processus continus, qui offrent des voies flexibles d'apprentissage.

Par conséquent, la CONFINTEA VII encouragera les États membres à développer des possibilités d'apprentissage flexibles pour le travail et pour promouvoir une culture des droits humains, de la justice, de l'inclusion et de l'équité, dans le respect de l'environnement. En reconnaissance du caractère central de la paix et de la tolérance pour le développement durable, l'éducation à la citoyenneté dans l'AEA constitue l'axe thématique du *GRALE V* qui sera lancé lors de la CONFINTEA VII.

Les participants à la Conférence examineront les pratiques, les réalisations et les défis actuels de l'apprentissage et de l'éducation des adultes et élaboreront une série de recommandations pour la poursuite du développement de l'apprentissage et l'éducation des adultes, qui seront intégrées au document final de la CONFINTEA VII - un nouveau cadre d'action pour orienter les politiques et pratiques au cours des 12 prochaines années. Conformément au Programme 2030, ce nouveau cadre d'action fournira l'occasion de guider la mise en œuvre de certaines des recommandations du rapport de la Commission internationale sur Les futurs de l'éducation (UNESCO, 2021), [\*Repenser nos futurs ensemble : un nouveau contrat social pour l'éducation\*](#), qui met l'accent sur le potentiel transformateur de l'apprentissage et de l'éducation.

Dans le cadre des actions engagées en vue de la CONFINTEA VII, des conférences régionales préparatoires ont eu lieu en 2021. Leurs conclusions ont permis d'identifier les principaux thèmes de l'AEA et de proposer des recommandations pour la Conférence.

## Résultat

La CONFINTEA VII adoptera un « cadre d'action » comprenant des recommandations visant à renforcer les politiques et la coopération internationale, dans le but de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de façonner l'apprentissage et l'éducation des adultes de demain.

## Date

15-17 juin 2022

---

<sup>1</sup> [Five Urgent Needs for Global Governance: UN Secretary-General Sets Priorities for 2022 | News | SDG Knowledge Hub | IISD](#)

<sup>2</sup> <https://fr.unesco.org/news/unesco-warns-funding-gap-reach-sdg4-poorer-countries-risks-increasing-us-%20200-billion-annually>

<sup>3</sup> <https://esgclarity.com/achieving-sdgs-62-years-behind-schedule/>

## **Lieu**

Marrakech, Royaume du Maroc

## **Modalité**

Hybride (en présentiel et en virtuel)

## **Langues**

Les langues de travail des séances plénières seront l'anglais, l'arabe, le chinois, le français, le russe et l'espagnol. Les ateliers parallèles se dérouleront en anglais et au moins une autre langue (arabe, français ou espagnol).

## **Contenu**

L'ordre du jour de la Conférence combinera séances plénières, y compris des événements au niveau ministériel, et ateliers thématiques menés en parallèle.

## **Participants**

Étant donné que la Conférence se déroulera dans un mode hybride, elle réunira non seulement des participants sur place mais aussi un grand nombre de participants en ligne. Parmi eux figureront des ministres chargés de l'apprentissage et de l'éducation des adultes dans les États membres de l'UNESCO, les États membres associés et les États non-membres, des représentants d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et du secteur privé, des jeunes, des chercheurs en éducation, des praticiens, etc.

---

### L'UNESCO : chef de file pour l'éducation

L'éducation est la priorité absolue de l'UNESCO car c'est un droit humain fondamental qui constitue la pierre angulaire de la paix et du développement durable. L'UNESCO est l'agence des Nations Unies spécialisée pour l'éducation. Elle assure un rôle moteur aux niveaux mondial et régional pour renforcer le développement, la résilience et la capacité des systèmes nationaux d'éducation au service de tous les apprenants, répondant ainsi aux défis mondiaux actuels par le biais de l'apprentissage transformateur, en mettant particulièrement l'accent dans toutes ses actions sur l'égalité des genres et l'Afrique.



**unesco**

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

### L'agenda mondial Éducation 2030

En tant qu'institution des Nations Unies spécialisée pour l'éducation, l'UNESCO est chargée de diriger et de coordonner l'agenda Éducation 2030, qui fait partie d'un mouvement mondial visant à éradiquer la pauvreté, d'ici à 2030, à travers 17 Objectifs de développement durable. Essentielle pour atteindre chacun de ces objectifs, l'éducation est au cœur de l'Objectif 4 qui vise à « *assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie* ». Le Cadre d'action Éducation 2030 définit des orientations pour la mise en œuvre de cet objectif et de ces engagements ambitieux.

